

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 avril 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 avril 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 74

Etaient présents : 50 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT – Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS – Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER – Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 27

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jacques NIVON

Excusés ayant donné pouvoir : 24

Éric RICHARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Rémy CLEMENT - André DONZE a donné pouvoir à Juliette HAÏM - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Alain LABROT - Lionel ESTEVE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Jean-Jacques MONPEYSSSEN a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pierre COMBES - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Claude BAS

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Transition Ecologique

076-2023 Convention de partenariat avec l'association l'ADRETS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016319-0012 du 14 novembre 2016 portant sur la création de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale (CCBDP) ;

Considérant que la CCBDP engage de nombreux travaux pour la transition écologique en lien avec son projet de territoire et l'élaboration d'un PCAET, notamment sur les champs de l'économie à travers une étude sur l'attractivité, l'habitat à travers une étude sur le parc privé et une préfiguration de PLH, et les mobilités à travers un schéma des mobilités finalisé ;

Considérant que la CCBDP souhaite répondre à différentes problématiques reliant Mobilités, Santé et Habitat sur l'aspect d'attractivité, de manière cohérente, et relatives à une même finalité, il est proposé de participer à un programme européen (Interreg) dont la thématique est la création de « SmartCommunity » (communauté intelligente). L'association l'ADRETS serait l'organisme français qui pourrait faire bénéficier de cette démarche à la CCBDP. La mission principale de l'ADRETS est d'agir et partager des ressources pour développer l'accès aux services aux publics dans les territoires ruraux de montagne des Alpes. 1 € investi reverse 10 € minimum d'apports sur le territoire ;

Considérant que l'accompagnement proposé par l'ADRETS dans le cadre de ce projet s'appuie sur une expertise liée à des thématiques d'action et sur les enjeux de développement des territoires ruraux alpins comme le développement des services à la population et leur accessibilité, déploiement de services de mobilité et de logement, développement de services de proximité au service de la population pour soutenir une attractivité du territoire... ;

Considérant que l'ADRETS apportera l'équivalent de 0,2 ETP d'avril 2023 à février 2025 en ingénierie de projet ainsi qu'une enveloppe financière de 5 à 10 000 € permettant de financer de la prestation extérieure ;

Madame Christelle RUYSSCHAERT propose dans cette optique de soutien global aux activités de l'ADRETS et plus particulièrement pour la conduite de ce programme sur la période 2023-2025, de réaliser une convention de partenariat. La CCBDP apportera un soutien financier de 5 000 € (payable en 2 ou 3 fois) en plus du coût d'adhésion à l'association.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

D'APPROUVER l'objet de la convention partenariale entre la CCBDP et l'ADRETS ;

D'AUTORISER le Président à signer cette convention de partenariat ;

D'INSCRIRE aux budgets 2024 et 2025 les crédits nécessaires pour un cofinancement du programme à hauteur de 5 000 € ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 11/05/2023

Mise en ligne le : 11/05/2023

Ampliation à : Association l'ADRETS

Le Président

Thierry DAYRE

